

l'éch[o]



Malgré un contexte financier tendu ces dernières années, les budgets municipaux affectés à la culture n'ont pas été sacrifiés pour autant permettant ainsi aux différentes structures municipales que sont l'École de musique et de danse, la bibliothèque, l'atelier d'arts plastiques et les ateliers théâtre d'assurer sereinement leur mission de service public et au Comité d'Action Culturelle ainsi qu'au Comité des Fêtes d'animer notre commune en organisant des manifestations populaires qui ont un rayonnement dans toute l'agglomération. Rendez-vous en page 12 pour un dossier consacré à cette action.

INFOS

Éditorial
Travaux
Urbanisme
Commerces
Finances locales
Éclairage public
Logements adaptés

p. 2 à 8]

Étude de programmation

Colis aux seniors

ENFANCE p. 9 et 10]

Ordinateurs à l'école primaire

Inscriptions Centres de loisirs

Sorties Jeunes

Projets des écoles

MANIFESTATIONS

DIVERSES p. 11]

CULTURE p. 12 et 13]

La culture aussi !

Agenda du trimestre

Bibliothèque municipale

VIE ASSOCIATIVE

p. 14]

INFOS PRATIQUES

p. 15]

Alerte événement

Carte nationale d'identité

Semaine culturelle

p. 16]

CENTRE AQUATIQUE DU PLATEAU EST



Le permis de construire concernant le projet de construction du centre aquatique du plateau est de Rouen a été déposé fin novembre auprès du service instructeur de la Métropole. Les appels d'offres auprès des entreprises vont être lancés dès le début de cette année pour un début de chantier à l'été 2020.

À PROPOS DE LA COMPÉTENCE VOIRIE MÉTROPOLITAINE



UN PREMIER BILAN

Depuis le 1^{er} janvier 2015, date de la transformation de la Communauté Rouen-Elbeuf-Austreberthe en Métropole Rouen-Normandie, la compétence voirie qui dépendait de la commune a été transférée à ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale. Cette compétence inclut par la loi tous les travaux liés à la création, l'aménagement et l'entretien des voiries et des espaces publics (chaussées, trottoirs, pistes cyclables, signalisation horizontale et verticale, éclairage public...).

Cinq années se sont écoulées depuis cette prise de compétence par la Métropole, nous pouvons donc maintenant en tirer un premier bilan. Durant toute cette période, ce sont plus de trois millions d'euros de travaux qui ont été financés pour l'entretien courant

des voiries communales et de l'éclairage public mais aussi pour des investissements très importants, tous prévus dans le plan pluriannuel 2015/2020 conclu entre la Métropole et la commune :

- requalification de la D 6015 (route de Paris)
- aménagement de la partie sud de la rue François Mitterrand
- remplacement des plateaux surélevés en centre ville
- réalisation de la place du marché
- réfection de la rue du Mont-Saint-Rémy
- réfection des trottoirs de la rue Gabriel Lemaire
- aménagement partiel de la place de la mairie
- remplacement de l'éclairage public dans la ZAC des Hauts Vallons, route de Mesnil-Esnard, square des Mallefranches...

Cette prise de compétence a fait l'objet en 2015 d'un transfert financier important, les dépenses initialement prises en charge par la commune étant reprises par la Métropole qui, en contrepartie, a diminué sa contribution annuelle qu'elle verse à notre commune pour un montant cumulé sur cinq ans de 650 000 €. Il faut ajouter à cette somme une participation communale de 350 000 € pour la partie qualitative de la requalification de la D 6015.

Quand on compare les chiffres, ils parlent d'eux-mêmes ! Il faut noter en outre la très grande réactivité des services du pôle de proximité de la Métropole pour intervenir en cas de problème sur le réseau routier. Si certaines interrogations étaient légitimes en 2015 par rapport au transfert de cette compétence, elles ne sont plus d'actualité aujourd'hui, bien au contraire !

HALLES COMMERCIALES



L'installation du boucher-charcutier-traiteur dans les nouvelles halles commerciales a pris un peu de retard lié à la difficulté d'obtenir le branchement électrique conforme à son activité. C'est maintenant chose faite

et M. Sérafini et son épouse vous attendent à partir du 6 janvier dans leurs locaux tout neufs. Comme cela avait été annoncé précédemment, les travaux pour améliorer et sécuriser l'accès aux halles ont été réalisés durant l'automne.

TRAVAUX DE COUVERTURE DE LA MAIRIE

Les travaux de réfection de la totalité de la toiture de la mairie et de ses annexes ont pris quelque retard en raison de démarches administratives (attente des accords de subvention) mais aussi des différents diagnostics qu'il a fallu réaliser avant de les entamer (état de la charpente, présence de nuisibles, présence d'amiante, étude de solidité pour recevoir les panneaux photovoltaïques). Cette phase achevée, les appels d'offres vont être lancés auprès des entreprises début janvier et les travaux pourront commencer à la fin de cet hiver.





FINANCES LOCALES

Lors du Conseil municipal du 13 novembre dernier, plusieurs délibérations concernant les finances locales ont été adoptées à l'unanimité par les élus.

- La première concerne la décision modificative (anciennement appelée budget supplémentaire) qui ajuste en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement les inscriptions faites lors du vote du budget primitif (BP) voté en mars 2019.

En fonctionnement, cette modification prend en compte des recettes nouvelles pour un montant de 18 453 € (droits de mutation, fonds départemental de la taxe professionnelle, recettes fiscales intercommunales, produit des services...) mais aussi des dépenses pour une somme de 35 308 € (contribution versée à la Métropole pour la participation à la mise en place de colonnes enterrées, restauration scolaire, frais de personnel...). Il est à noter le montant très faible de ce budget modificatif (0,6 % du budget primitif en

recettes et 1,1 % en dépenses), ce qui est le signe d'une préparation juste et sincère du BP et d'un suivi sérieux par les élus et les services.

En recettes d'investissement, la délibération entérine une recette supplémentaire de 10 000 € liée à la vente de la maison du cimetière à un jeune couple désireux de s'installer dans notre commune et, en dépenses, une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment à usage des centres de loisirs pour un montant de 14 094 € (voir en page 7)

- Le Conseil a adopté également des délibérations concernant les tarifs municipaux de la restauration scolaire, des centres de loisirs et du cimetière qui ont augmenté en moyenne de 1 %, soit un taux inférieur à l'inflation de 1,6 % prévue pour la même période.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DU LYCÉE

Afin de faire aboutir, en 1990, le projet de construction par la Région du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre, les communes concernées par le futur périmètre scolaire de cet établissement ont dû accepter de prendre à leur charge le financement de la réalisation des installations sportives et les charges de fonctionnement qui en découlent. Le Syndicat Intercommunal du lycée Galilée (SILG) a ainsi été constitué par treize communes (dont Amfreville) du plateau Est. Tous les ans, depuis cette date, le montant de la dépense (fonctionnement et investissement), calculée au prorata de la population locale, est fiscalisé sur les

avis d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière dans la colonne « syndicats de communes ». En 2019, la somme ainsi collectée pour le SILG au titre de la commune d'Amfreville représentait plus de 23 000 €.

Considérant depuis plusieurs mois déjà que les emprunts initiaux avaient été remboursés en totalité, les maires des treize communes ont sollicité les élus de la Région pour que celle-ci reprenne à sa charge le fonctionnement de ces installations puisque cette gestion fait partie de ses compétences obligatoires. Après une longue période d'attermoiement, les élus régionaux ont donné leur accord pour que le Syndicat leur rétrocède la totalité de ces équipements.

Fin 2019, toutes les communes concernées ont délibéré en conséquence pour acter la dissolution au 31 mars 2020 du syndicat intercommunal, ce qui va se traduire, dès cette année, par une baisse très sensible de l'imposition locale au titre des « syndicats de communes ».



ÉDITORIAL



Chères Amfrevillaises,
Chers Amfrevillais,

Après trente-sept années d'engagement local, dont deux mandats de maire, j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales. Avec

les différentes équipes qui se sont succédé pour gérer notre commune, je pense avoir contribué, durant cette longue période, à développer, moderniser et dynamiser Amfreville et à valoriser son image au sein de notre métropole et même au-delà. Si la passion de la chose publique est toujours ancrée au fond de moi, la raison veut cependant que je cède la place pour permettre à une équipe renouvelée de prendre le relais et donner une nouvelle impulsion à la politique locale.

Je me réjouis de voir que plusieurs listes devraient solliciter vos suffrages en mars prochain, c'est le signe d'un bon fonctionnement de notre démocratie. Je souhaite cependant que la campagne, qui a déjà commencé, se déroule dans le respect mutuel, programme contre programme, sans attaques personnelles ni propagation de fausses rumeurs ou d'informations erronées, en évitant toute démagogie et tout populisme. Je serai vigilant sur ce point et ne manquerai d'en dénoncer les excès, d'où qu'ils viennent, s'ils étaient avérés.

Les élections approchent à grands pas mais la vie locale ne s'arrête pas pour autant. Lors de notre dernier Conseil municipal du mois de novembre, outre de nombreuses délibérations financières, les élus ont adopté deux délibérations importantes concernant la réflexion sur deux projets qui étaient en attente depuis plusieurs années, faute jusqu'à maintenant de foncier constructible disponible : la réalisation, par un bailleur social, de logements adaptés destinés en priorité aux anciens de notre commune et la construction, dans le parc Lacoste, d'un bâtiment de très haute qualité environnementale afin d'accueillir les enfants des centres de loisirs à l'occasion de toutes les vacances scolaires ainsi que tous les mercredis.

Vous pouvez découvrir tous les aspects concernant ces deux projets essentiels pour le bien vivre dans notre commune à la lecture de ce bulletin.

Très chaleureusement,
Luc von Lennep, votre maire.



LA FIBRE OPTIQUE...

UN DOSSIER QUI S'ÉTERNISE !

On nous promettait son arrivée pour le début de l'année 2019, puis pour son dernier trimestre ! Il faut bien admettre que l'entreprise SFR, chargée de son déploiement dans ce secteur de la Métropole, n'a pas tenu ses engagements. Et pourtant, les armoires de rue sont en place depuis plusieurs mois déjà, des kilomètres de câbles ont été déroulés et, selon SFR, près de 1 400 prises en souterrain ou en aérien (sur un engagement total de 1 562 logements identifiés) sont déployées actuellement, raccordables dès que les armoires de rue seront desservies par le noeud de raccordement situé au Mesnil-Esnard. Selon les informations actuelles, que nous prenons maintenant avec beaucoup de prudence, compte tenu des quelques travaux restant à effectuer et de la phase obligatoire de commercialisation qui va durer trois mois, ouverte à tous les opérateurs, les premiers raccordements se feront au plus tôt pour l'été 2020. Une réunion d'information, dont la date sera annoncée sur le site internet de la commune et dans la presse, aura lieu dans le courant de ce trimestre pour toutes les personnes intéressées par ce déploiement.



MODULATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Résultats de l'enquête

RAPPEL : Dans le cadre des Accords de Rouen signés fin 2018 et, sur proposition de la Métropole, compétente dans le domaine de l'éclairage public, le Conseil municipal a validé à l'unanimité, parmi les trente engagements pris, une période d'extinction nocturne totale afin de réduire la pollution lumineuse, lutter contre le réchauffement climatique et faire de substantielles économies d'énergie. Cette extinction est appliquée depuis le début de l'année 2019, sauf sur l'axe principal de la D6015, de minuit à 5 h du matin en semaine et de 1 h 30 à 6 h du matin les nuits des vendredis et samedis. Devant le mécontentement clairement affiché par un nombre important d'Amfrevillais(es), M. le Maire a souhaité savoir si cette mesure recevait un assentiment important dans la commune. C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé de l'organisation d'une enquête qui s'est déroulée durant tout le mois de novembre afin de permettre à tous les administrés de s'exprimer.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : Le dépouillement a eu lieu en public le mardi 3 décembre. 316 bulletins, pour 480 avis exprimés, ont été décomptés dans les

trois urnes mises à disposition en mairie, au centre culturel et à la salle des sports. Cela représente environ 25 % du corps électoral amfrevillais, un pourcentage proche de la participation minimale souhaitée par les élus de 30 % pour que le résultat en soit significatif. 275 personnes se sont prononcées pour la poursuite de l'extinction (57,3 % des votants) et 203 contre (42,3 %). Deux personnes n'ont pas émis d'avis. Compte tenu de ce résultat clairement exprimé, du fait que, dans ce genre de consultation, ce sont plutôt les mécontents qui se manifestent, il a été décidé de poursuivre l'application de cette mesure. Toutefois, durant les fêtes de fin d'année, période où de nombreuses personnes peuvent rentrer très tardivement, la mesure a été suspendue. À noter enfin des propositions qui ont été faites sur le questionnaire comme éteindre un lampadaire sur deux ou installer des lampes à déclenchement automatique. Propositions intéressantes mais qui s'avèrent techniquement et financièrement impossibles actuellement car cela nécessiterait de remplacer la totalité des lampadaires et des armoires sur l'ensemble de la commune.

PLAN HIVERNAL

Pour répondre aux difficultés de circulation en cas de verglas ou de chutes de neige, la municipalité met en place chaque année, de la mi-novembre à la fin mars, un dispositif particulier :

- Un contrat a été passé avec une entreprise privée pour saler et déneiger l'ensemble de la commune avec une lame si nécessaire. Mais il faut savoir qu'aucune action préventive n'est efficace en cas de chute de neige annoncée et le salage est inefficace en dessous de -5°C .
- Durant toute cette période, des équipes d'astreinte du service technique sont prêtes à intervenir, à tour de rôle, dès six heures du matin en fonction des informations diffusées la veille au soir par la météo ou la police ou sur simple constat en temps réel pour faciliter l'accès aux différents équipements publics. Ce dispositif est complété, si nécessaire, par les autres membres du service dès la prise de travail.
- Des conteneurs à sable répartis dans la commune ont été rechargés et des tas disposés un peu partout pour permettre aux riverains de dégager leur entrée, un carrefour ou une partie de la route en attendant le passage de la déneigeuse ou du service technique. Rappelons également que le salage ou le déneigement de la route de Paris (D6015) ou de celle de Mesnil-Esnard (D94) sont désormais de la responsabilité de la Métropole et que chaque riverain est responsable de l'entretien du trottoir devant sa propriété. Même si la commune mobilise le maximum de moyens humains et matériels en proportion de ses



capacités, il est certain que des difficultés pourront apparaître en cas de grosses intempéries. C'est l'occasion pour chacun de réfléchir à des solutions personnelles pour atténuer les effets de cette situation : covoiturage, parking de substitution... Ce peut être aussi une belle opportunité pour faire preuve de solidarité entre voisins !

PLAN DÉCHETS

Dans le cas, et seulement dans ce cas, où les véhicules de ramassage des déchets ne pourraient circuler durant une semaine dans certains secteurs de la commune, la Métropole a mis en place, en concertation avec la municipalité, un plan déchets hivernal. Le ramassage habituel ne serait effectif alors que sur la rue François Mitterrand et la route de Paris. Des points de rassemblement (identifiés par des panneaux) sont prévus sur ces voies afin de permettre aux riverains des autres rues de la commune d'y déposer éventuellement leurs sacs de déchets le temps que durent ces intempéries.



DES LOGEMENTS ADAPTÉS POUR LES SENIORS

Lors du dernier Conseil municipal du mercredi 13 novembre, une délibération concernant la signature d'une convention bipartite entre le bailleur public bien connu sur le secteur de la Métropole Rouen Normandie et à Amfreville qu'est le Foyer stéphanois et notre commune a été votée à la quasi-unanimité (deux voix contre). Cette convention a pour but de permettre la construction rapide d'un lieu de vie partagé et participatif pour les personnes âgées et les familles sur un ensemble de parcelles situées à proximité du centre-ville.

L'ORIGINE DU PROJET. Il est indéniable qu'il est souvent peu aisé au-delà d'un certain âge de rester dans son logement lorsque celui-ci est devenu trop grand, qu'il comporte plusieurs niveaux avec un jardin qu'il devient difficile d'entretenir. Il s'agit bien souvent d'un crève-coeur de devoir le quitter qui constitue une étape dans la vie de chacun. La situation est identique à Amfreville et n'est pas nouvelle. Nous sommes nombreux à avoir en tête des voisins, des amis ou des membres de notre famille qui ont fait le choix ou ont été contraints de quitter leur domicile et d'aller s'installer ailleurs, bien souvent dans une autre commune. Face à ce constat fait depuis longtemps, l'équipe municipale avait projeté dès 2008 la réalisation par un aménageur immobilier d'un petit ensemble immobilier à proximité du centre culturel. Ce projet faisait partie du programme de l'équipe actuellement en place. De nombreux contacts avaient alors été pris avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles l'opération était envisagée, avec les différents services en charge des autorisations d'urbanisme et avec différents aménageurs. Une esquisse et un avant-projet de « village seniors » comportant une trentaine de maisons avaient même été produits. Malheureusement, pour des raisons principalement techniques et financières, ce projet n'a pu aboutir à l'époque. En raison de ces difficultés récurrentes, il a été décidé d'ailleurs, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui devrait être adopté en février prochain, de rendre ces terrains inconstructibles afin qu'ils puissent retrouver leur vocation maraîchère. Cette impossibilité de réaliser cette opération à l'époque n'avait toutefois pas empêché les élus de continuer d'avoir le projet en tête et de chercher une parcelle pouvant accueillir l'opération.

LA RECHERCHE D'UN AUTRE LIEU. À Amfreville, contrairement à d'autres communes voisines, la plupart des parcelles sont étroites, en lanière et donc fortement contraintes. Pour parvenir à réaliser une opération importante, il faut la plupart du temps parvenir à un accord d'ensemble avec plusieurs propriétaires, ce qui complexifie encore la constructibilité. De plus, près de la moitié du modeste territoire de notre commune ne peut accueillir de nouvelles constructions liées à l'habitat, soit parce que les terrains sont situés en zone naturelle, soit parce qu'ils sont situés à proximité de la Seine, voire sur la rive

gauche. Une analyse fine du territoire amfrevillais a donc été réalisée afin de parvenir à déterminer quelles autres parcelles pourraient techniquement accueillir une résidence de ce genre. Ensuite, en regroupant avec d'autres arguments tels que la proximité avec différents services municipaux, avec des commerces, avec les professions médicales ou les transports en commun, assez peu de terrains sont apparus comme pouvant accueillir l'opération et à dire vrai, seul le terrain dont il est question par la suite est apparu comme adapté.

LE LIEU RETENU. Depuis plusieurs années, des contacts avaient été pris avec la famille propriétaire de terrains situés dans le bas de la rue du Mesnil-Esnard, au niveau du 190, soit, en montant, juste avant la rue qui mène aux Mallefranches. L'ensemble immobilier correspond à environ 8000 m² et se situe entre autres à proximité du centre culturel où se situe le foyer des anciens, du Petit Val où va être très prochainement réalisé un cabinet médical et de quelques commerces. Ces échanges étaient destinés à parvenir à une entente et une cession compte tenu du fait que la propriétaire des parcelles, Madeleine Maréchal, avait cessé d'occuper la maison qui s'y trouve. Son fils avait alors proposé d'aborder concrètement la question après le décès de cette dernière. Mme Maréchal étant décédée l'été dernier, les élus ont contacté de nouveau son héritier qui les a informés qu'il s'apprêtait à céder le terrain à un aménageur privé. Celui-ci aurait donc pu déposer un permis de construire sur lequel la commune n'aurait pas du tout eu la main et qui aurait pu être un grand collectif, dès lors que les règles d'urbanisme de la commune le permettaient. Aussi les élus ont-ils fait le choix, dans un premier temps, de contacter l'Établissement Public Foncier de Normandie pour permettre à la commune de préempter très rapidement et faire l'acquisition de l'ensemble dans le cas où aucune entente n'aurait pu aboutir avec la famille de Mme Maréchal.

LES CONDITIONS D'ÉLABORATION DU PROJET ET LA NATURE DE LA CONVENTION. Dans le même temps, plusieurs bailleurs publics ont été contactés afin d'élaborer un projet adapté et c'est le Foyer Stéphanois qui possède et gère déjà, entre autres, les résidences du Petit Val, de l'Oseraie et de la Cerisaie qui a été le plus convaincant. En effet, ce bailleur a saisi tous les éléments de l'opération dont il souhaite faire un modèle au

niveau national et a su se montrer particulièrement réactif face à la volonté du vendeur de céder très rapidement l'ensemble. La convention, qui n'a aucun impact financier pour la commune, a pour but d'entériner la volonté de la municipalité d'Amfreville et du bailleur d'aboutir très rapidement à la réalisation d'un ensemble immobilier à destination des Seniors et des familles dans un esprit partagé, participatif et intergénérationnel. Le Foyer Stéphanois s'engage à acheter dans les délais les plus brefs l'ensemble des parcelles, à céder gracieusement la partie non constructible (plus de 5000 m²) à la commune et à élaborer le projet en parfaite concertation avec elle et d'autres acteurs concernés.

LA PHASE D'ÉLABORATION DU PROJET ET LA NATURE DE CELUI-CI. Très concrètement, tout reste ouvert quant à l'élaboration précise du projet qui se fera avec les associations d'anciens de notre commune (Foyer Ambroise Croizat, Club de Loisirs des Retraités Amfrevillais, Amicale des Anciens Travailleurs). Ces associations sont d'ores et déjà pleinement intégrées au montage précis et seront consultées pour un grand nombre d'aspects opérationnels les concernant directement. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'opération devrait comporter un petit collectif ainsi que des maisons en front de rue. L'un des principes de base étant de mixer et de favoriser les contacts intergénérationnels, des logements seront à louer, tandis que d'autres seront en accession à la propriété, d'autres en accession sociale, et d'autres seront à vendre. Aux côtés des Anciens, pourront ainsi s'installer ici quelques familles afin que les différents occupants des lieux puissent se rendre mutuellement service, partager et échanger. Des espaces communs couverts et d'autres extérieurs, ainsi que des locaux gérés par la commune permettront d'accueillir des invités pour des visites ponctuelles. De plus, la partie arrière du terrain, situé en grande partie sur le coteau dans le prolongement de parcelles communales, pourra accueillir des jardins partagés, des liaisons douces et des lieux d'échanges et de rencontres accessibles à tous, ainsi que des îlots de verdure et de fraîcheur. Comme pour l'ensemble de l'opération, la définition et l'élaboration de ces espaces verts se fera en toute transparence, en parfaite collaboration et concertation avec l'ensemble des personnes intéressées et concernées.

Incontestablement, ce projet correspond à un réel besoin parfaitement identifié à Amfreville. Travailler à cet endroit avec le Foyer Stéphanois permettra d'aller au-delà des objectifs initialement fixés et, sans avoir à jouer un rôle de maître d'ouvrage, d'être pleinement intégrés à l'ensemble de l'opération, tout en conservant le plein usage et la totale maîtrise de la partie non-constructible.



RÉHABILITATION DES GRADINS DES MALLEFRANCHES

Les travaux de réhabilitation des immeubles dits « gradins » dans le quartier des Mallefranches, appartenant au bailleur social Logiseine, ont maintenant commencé et vont se poursuivre, bâtiment par bâtiment, sur une durée de dix-huit mois environ.

Outre les travaux extérieurs qui prévoient l'isolation thermique mais aussi la pose de

claustras et de volets roulants ainsi que la réfection des jardinières, il est prévu le remplacement total de l'installation électrique dans chaque logement et des interventions importantes dans les cuisines et salles de bain (installation d'une chaudière mixte à condensation, ventilation...) et dans les parties communes (peintures, sols).

CONTENEURS ENTERRÉS

Après ceux installés dans la quartier des Mallefranches et au 246 de la route de Paris, les conteneurs enterrés, annoncés dans le quartier du Mont-Saint-Rémy et en haut de la rue Gérard Philippe, ont été mis en place par la Métropole courant décembre. Leur financement a fait l'objet d'une convention avec Logiseine (uniquement pour ceux du Mont-Saint-Rémy) et la commune pour un montant de 19 275 €.



ÉCO-PÂTURAGE AUX MALLEFRANCHES

La commune, avec l'aide de la Métropole Rouen Normandie, continue la valorisation de ses espaces naturels et en particulier des coteaux calcaires qui sont présents en grand nombre sur notre territoire. En effet, dans le prolongement des espaces déjà enclos situés au-dessus de la rue Jules Vallès, dans le secteur des Mallefranches, un grand ensemble de parcelles vient d'être acquis par la Métropole. Ces terrains sont particulièrement visibles depuis le chemin des Mallefranches et des travaux y ont été récemment réalisés.

Précisons plusieurs choses à ce sujet :

- Ces travaux ne sont préalable en aucune façon à une quelconque construction en cet endroit d'un collectif ou de maisons individuelles.
- Ils ont été pris en charge financièrement par la Métropole, dans le cadre de financements européens et s'inscrivent dans un programme d'ensemble de valorisation des coteaux calcaires de plusieurs communes qui se distinguent par leurs espaces naturels.
- Ces parcelles appartenaient à des particuliers qui ont accepté de les revendre à la Métropole par le biais de la commune qui a uniquement joué un rôle d'intermédiaire.
- À terme, le but est de parvenir à une préservation



et une valorisation plus étendue de ces espaces si particuliers avec une possibilité pour les Amfrevillais de s'y rendre et d'en apprécier les éléments spécifiques (faune et flore).

- Un appel à candidatures sera prochainement lancé pour trouver un particulier, un professionnel ou une association qui souhaiterait y placer des animaux chargés d'entretenir et d'empêcher l'enfrichement. Sur l'ensemble des autres parcelles s'inscrivant déjà dans ce dispositif, rappelons que c'est l'association de ferme socio-éducative de Cindy Ardevol « Au pré du bois » qui en a obtenu la gestion et que cela se passe parfaitement bien.

ASSOCIATION DES ANCIENS BATELIERS

L'association des anciens bateliers d'Amfreville existe maintenant depuis fort longtemps. Comme son nom l'indique, elle rassemble des personnes qui ont travaillé dans le milieu du transport fluvial (artisans, salariés, ouvriers de chantier naval...) mais également de nombreux retraités de toutes professions. Elle organise plusieurs événements par an et son repas de l'automne attire toujours une très grande quantité de participants qui viennent d'un peu partout en France. Comme à l'accoutumée, le dernier repas a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Lors de ce repas, le travail effectué par Gilles Gouet comme président ces dix dernières années a été salué et le nouveau président, Gérard François, accueilli. L'association organise également souvent des expositions en participant à divers événements (Armada, 24h motonautiques, Pardons de la batellerie...) et, depuis longtemps, les anciens bateliers cherchaient un endroit où stocker leur matériel d'exposition et éventuellement mettre

en place une exposition permanente. L'association « L'outil en main » d'Alain Lefebvre ayant cessé son activité, la salle Boléro (derrière la poste) que cette dernière occupait, a été proposée aux anciens marins. Ceux-ci ont donc pris possession des lieux grâce à une convention signée avec la mairie. Désormais, les anciens bateliers vont pouvoir installer leurs maquettes et le reste de leur matériel afin de le faire découvrir à un maximum de personnes. L'idée est de parvenir à terme à disposer, dans la commune, de deux lieux d'exposition permanente (Musée des écoles et Musée de la batellerie).



ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSERVÉ AUX CENTRES DE LOISIRS

LE CONSTAT INITIAL

Nous constatons depuis plusieurs années un accroissement en même temps qu'un rajeunissement de la population amfrevillaise. Près de 60 naissances ont ainsi lieu chaque année et la commune approche maintenant les 3 500 habitants. La plupart de ces enfants fréquentent ensuite les deux écoles, maternelle et élémentaire, accroissant ainsi leurs effectifs au point de devoir, en pleine concertation avec les enseignantes et les associations de parents d'élèves, solliciter et obtenir de la Direction académique de l'éducation nationale la réouverture de la 5^e classe en maternelle pour la rentrée 2019. Mais ces enfants ont également des besoins sur les temps périscolaires (les jours d'école) et extrascolaires (en dehors des jours d'école) et incontestablement, la demande pour un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le mercredi et à l'occasion de toutes les vacances scolaires s'est accentuée de manière parallèle ces dernières années. Pour preuve, le succès de l'ouverture nouvelle du centre de loisirs durant les dernières vacances d'automne suite à l'enquête menée auprès des familles avant l'été.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Toutefois, en dehors des locaux des écoles maternelle et élémentaire, la commune ne comporte pas réellement de lieu fixe permettant d'accueillir les enfants, en particulier les plus jeunes qui ont moins de 6 ans. En effet, la réglementation est très stricte concernant leurs conditions d'accueil et plus encore des plus jeunes car les locaux doivent comporter un certain nombre d'éléments, dont des sanitaires bien spécifiques. Aussi, à chaque période de vacances scolaires, les employés municipaux sont-ils contraints de déménager une certaine partie du mobilier et du matériel scolaires. De même, certains locaux ne peuvent être utilisés en été pour cause de travaux,

Consciente de toutes ces données et pour pallier aux différents problèmes qui en découlent, la municipalité recherchait depuis des années de quelle manière développer ce type d'accueil ailleurs pour satisfaire au mieux les familles.

Le principal problème qui se posait concernait le terrain sur lequel bâtir le ou les bâtiments. En effet, aucun terrain communal situé à un emplacement cohérent ne permettait d'accueillir une nouvelle construction. Contrairement à une idée très répandue, notre commune ne comporte plus que très peu de terrains à bâtir. Le principe qui prévaut est donc, soit de reconstruire la ville

sur la ville, soit de boucher ce que l'on appelle « les dents creuses », soit d'étendre les zones constructibles de manière limitée dans des secteurs bien précis.

Or les choix retenus actuellement par les élus vont plutôt à l'envers de ce dernier principe comme le prouve la suppression de zones constructibles près du centre culturel et leur intégration dans des zones agricoles.

LE LIEU RETENU

Un secteur de notre commune est apparu comme tout à fait adapté pour une future construction, tout d'abord parce que l'ensemble de la zone fait partie du domaine communal, ensuite parce qu'il est situé à proximité immédiate de l'école Gérard Philipe dans un espace naturel de très grande qualité, enfin parce qu'il est facilement accessible par les familles grâce aux transports en commun. Il s'agit du Parc Lacoste, Autrefois, avec le « château » géré aujourd'hui par le Foyer stéphanois, il constituait un ensemble immobilier appartenant à un particulier, M. Lacoste.

Ce parc de près de 6 hectares possède plusieurs arbres remarquables, dont un hêtre pourpre et un cèdre de l'Atlas et de nombreux chemins de promenade aux noms évocateurs (le chemin du mulot, le chemin des vipères, la sente aux ifs...), ainsi qu'une portion du chemin de grande randonnée qui relie Paris et la mer (GR2). Les points de vue pour observer la Seine et la rive gauche sont également nombreux et la faune y est également très présente (chevreuils, écureuils y sont par exemple en nombre). Tous ces éléments font qu'il est très apprécié des plus sportifs des randonneurs, compte tenu de sa topographie. À partir de l'âge de 6 ans, les élèves y fréquentent bien souvent « l'école du bas », puis « l'école du haut ». S'y trouvent également le restaurant scolaire et un lieu de stationnement pour les enseignantes et pour tous les intervenants.

LES CONDITIONS D'ÉLABORATION DU PROJET

Cependant, bien que ce terrain appartienne à la commune, il n'était pas possible d'y réaliser une construction en raison des règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme classant ce secteur en zone naturelle (N). Les élus se sont donc rapprochés des services en charge de l'urbanisme afin de procéder à une modification des règles du secteur. Or, compte tenu de l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), toute modification de ce type était rendue impossible pendant la phase d'élaboration qui a débuté en 2015 et qui a pratiquement

coïncidé avec le mandat en cours. Durant cette phase, les élus ont proposé à la Métropole que soit rendue constructible une toute petite partie du parc uniquement pour pouvoir y réaliser un équipement public (classement UE). Durant l'enquête publique qui s'est terminée le 1^{er} octobre, aucune remarque n'est allée à l'encontre de cette proposition de modification et celle-ci devrait donc être entérinée très prochainement. Cela permet maintenant à la municipalité d'avancer concrètement sur ce projet qui était à l'étude depuis des années. En matière d'urbanisme et de gestion communale, cela confirme une fois de plus la nécessité de se projeter sur la longue durée et de se montrer patient.

LES GRANDES LIGNES RETENUES DE L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION

Dans le cadre de la délibération modificative du budget municipal (ancien budget supplémentaire), il a été proposé de financer, pour un montant de 14 000 €, une étude de programmation technique et financière pour la réalisation d'un tel équipement par un groupement réunissant un architecte de la construction, un architecte du paysage et un économiste afin d'aider à élaborer le projet. Il a ainsi été demandé à ce groupement de réaliser une étude de faisabilité d'un bâtiment de très haute qualité environnementale, à énergie positive (produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme), en utilisant au maximum du bois, surtout local, avec une grande modularité, à destination de tous les âges, très ouvert sur le Parc Lacoste et la Seine avec des terrasses et des espaces extérieurs afin d'y accueillir près de 200 enfants à partir de 3 ans. D'une surface de 800 à 1000 m² sur plusieurs niveaux, il devrait parfaitement s'intégrer dans le parc, sans porter atteinte à la végétation remarquable aux alentours et en particulier aux très beaux arbres déjà identifiés.

De plus, grâce aux différentes compétences des membres du groupement, il leur a été demandé de réfléchir également à la réalisation d'une chaufferie biomasse (bois ou autre combustible naturel) et à une refonte complète des abords de l'école avec une modification des voiries, la mise en place de barrières et la création d'un chemin piétonnier séparé de la voie de circulation pour les véhicules.

L'ensemble est en cours de réflexion avec les responsables des accueils de loisirs qui sont associés à cette démarche.

Au vu des résultats techniques et financiers de cette étude qui sera rendue en début d'année, l'équipe municipale qui sortira des urnes en mars prochain disposera d'un outil précieux d'aide à la réflexion sur laquelle elle pourra s'appuyer pour faire le choix de concrétiser ou pas ce projet.



LA MUNICIPALITÉ A RÉGALÉ SES ANCIENS

Le dimanche 11 octobre dernier, la salle Ombre et Lumière du Centre culturel Simone Signoret recevait les Aînés de la commune pour leur repas annuel. Les plats savoureux préparés par l'équipe de la Sogeres ont été servis par les élus municipaux et leurs conjoints.

Un duo de chanteurs, composé de Mister Wilfer et de Lyn, a charmé l'assistance avec leurs très belles voix et leurs choix musicaux très éclectiques.

Mme Georgette Piecq, 99 ans, et M. André Savary (92 printemps), les doyens de cette journée, ont été fêtés, de même que les heureux gagnants de la tombola.

LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Cette prestation est assurée par l'association Présence Verte. Les repas sont très appréciés des usagers qui peuvent choisir leurs menus, avec parfois un plat de substitution en cas de régime particulier, pour un tarif très avantageux. Appelez le 02.32.23.40.44 pour tout renseignement.

LA TÉLÉ-ASSISTANCE

Autre service proposé par l'association Présence Verte : la téléassistance. Depuis le 1er décembre, une participation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le montant de l'abonnement mensuel des usagers de la commune a été mise en place. En outre, il est possible, pour les usagers propriétaires, d'installer un coffre à clé à l'extérieur de leur maison, afin de permettre aux secouristes de pouvoir pénétrer dans le logement si l'utilisateur est dans l'incapacité de se lever. Renseignez-vous auprès du CCAS, au 02.32.98.90.36.

DISTRIBUTION DE COLIS AUX SENIORS

Chaque année, les personnes âgées de plus de 80 ans, ou celles de plus de 60 ans qui perçoivent l'Aide personnalisée d'autonomie (APA), et qui sont dans l'incapacité de partager la joie collective du repas annuel offert par la municipalité, se voient remettre un colis alimentaire. Celui-ci, en plus d'être festif au niveau des produits proposés, est présenté dans un sac isotherme, initiative très appréciée puisque réutilisable.

Des élus ont visité l'ensemble des foyers des personnes concernées afin de pouvoir aussi dialoguer avec elles. Souvent seules, elles apprécient pleinement cette visite qui permet aussi de leur faire des propositions de services, d'apporter des réponses à leur questionnement et surtout de leur témoigner l'affection que l'on ressent pour elles qui souffrent physiquement et moralement. M. René Boimare, qui a fêté son 96^e printemps

cette année, doyen de la commune, a été fêté de la même façon que le fut Mme Georgette Piecq, âgée de 99 ans, lors du repas du 11 octobre.



ASSURANCE SANTÉ COMMUNALE

La commune va renouveler en 2020 son partenariat de « santé communale » avec la société Axa. C'est une vraie bonne nouvelle pour les retraités amfrevillais de plus de 60 ans mais aussi pour les travailleurs non-salariés agricoles ou non agricoles qui peuvent adhérer à ce contrat permettant de réaliser une réduction de 25 % sur leur prime annuelle à garanties

analogues. Les autres catégories professionnelles ne sont pas exclues puisque c'est une remise de 15 % qui leur est octroyée. Tout renseignement utile vous sera communiqué en appelant Mme Audrey Durand au 06.47.79.63.46.

Une réunion publique de présentation sera organisée prochainement dans la commune.



SOIRÉE TÉLÉTHON

Le 29 novembre, une soirée « paella » a été organisée par Valérie Carle, déléguée de l'AFM pour la commune, dans le cadre du Téléthon. Ce sont 188 personnes qui sont venues passer un bon moment, s'amuser entre amis et danser et qui ont permis de dégager un bénéfice de près de 2 400 € qui ont été remis à l'AFM. Un grand merci à tous ceux qui ont participé en aidant ou en participant.

DE NOUVEAUX ORDINATEURS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

La renégociation du contrat passé avec la société qui gère le parc municipal de photocopieuses et de matériel informatique a permis d'obtenir le financement, maintenance comprise, de sept nouveaux ordinateurs connectés à internet. Ceux-ci seront installés début janvier dans toutes les classes de l'école Gérard Philipe. Ces équipements viendront compléter le parc informatique du groupe scolaire composé déjà de dix postes installés en réseau dans la Bibliothèque Centre Documentaire et de vidéo-projecteurs avec tableaux blancs dans toutes les classes.



INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS

VACANCES D'HIVER. Les centres de loisirs maternel et primaire seront ouverts du lundi 17 au vendredi 28 février 2020. Inscriptions en mairie du 20 au 31 janvier de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, les mercredis 22 et 29 janvier de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00.

VACANCES DE PRINTEMPS. Les centres de loisirs maternel et primaire seront ouverts du lundi 14 au vendredi 24 avril 2020. Inscriptions en mairie du

16 au 27 mars de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, le mercredi 25 mars de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Pour les inscriptions, il faut apporter : le carnet de santé, l'attestation d'assurance, la feuille d'imposition (revenus de 2019), le livret de famille, les bons vacances. Aucune inscription ne sera acceptée en dehors des dates prévues ci-dessus. Il est nécessaire de prendre au minimum un contact téléphonique avant la fin de la période d'inscription.

Pour faciliter la préparation du séjour, notamment en terme d'encadrement, un forfait minimal de 4 jours par semaine est imposé. Un tarif demi-journée, avec ou sans repas, est maintenant possible seulement pour les enfants à besoins éducatifs particuliers. Renseignements en mairie au 02 32 98 90 35.

Tarifs par tranche du quotient familial Centre primaire (par journée, repas et goûter compris)	Centre maternel (par journée, repas et goûter compris)
Tranche A : 7,70 €	5,60 €
Tranche B : 9,00 €	6,90 €
Tranche C : 10,60 €	8,60 €
Tranche D : 12,40 €	10,40 €
Tranche E : 13,85 €	11,55 €
Extérieurs : sans	33 €

LE CENTRE DE LOISIRS DE LA TOUSSAINT

Un réel succès au-delà des attentes ! Le taux de fréquentation a été nettement supérieur à celui estimé par le sondage fait en juin. En effet, le centre a accueilli jusqu'à 46 enfants de 5 à 14 ans par jour durant la première semaine des vacances. Avec un directeur et quatre animateurs, les conditions d'accueil ont été bien anticipées. Le directeur, Domingo Araujo, complètement satisfait du site, de l'accueil municipal et de son équipe d'encadrement lors de la session qu'il a dirigée au mois d'août 2019, a été enthousiaste pour encadrer à nouveau ce centre pendant ces vacances.

RAMIPER

Planning des matinées d'éveil pour le 1^{er} semestre 2020 (salle La Ronde du Centre culturel)

- janvier : lundis 13 et 27
- février : lundis 10 et 24
- mars : lundis 9 et 23
- avril : lundis 6 et 20
- mai : lundis 4 et 18
- juin : lundis 15 et 29

D'autres dates sont fixées dans les six autres communes du plateau EST ainsi que des séances de baby gym et des sorties (à voir avec l'animatrice). Permanences téléphoniques : 02 35 59 95 41 lundi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 14 h 30

Mail : ram@plateau-est.fr
Sur le site internet d'Amfreville la Mivoie, vous pouvez consulter le journal RAM'infos. Vous y trouverez d'autres informations, telles que le tarif des rémunérations, la formation continue... Sur le site Internet du RAM : <http://ramiper.weebly.com>

L'AIDE AUX DEVOIRS

Cette année, ce sont une quinzaine d'enfants en difficulté d'apprentissage, choisis par leurs enseignantes, qui sont concernés et qui ont été confiés à une équipe d'intervenantes afin de les aider à progresser. C'est une très belle équipe, solidaire, active, fidèle quoiqu'il arrive, disponible quand c'est nécessaire et bienveillante auprès des enfants. Les bénévoles sont Martine Frechon, Manou Fondard, Noella Bailleul, Joëlle Groult, Isabelle Savi et Marie-Claude Paccaud. Isabelle Tueur, rémunérée par la commune, chapeaute l'ensemble et assure les relations avec les enseignantes sur le temps du midi à l'école. Elles sont toutes à l'écoute de chaque enfant et connaissent leur rythme de travail, leurs fragilités, leurs difficultés, leurs qualités. Elles enregistrent parfois de beaux progrès, réels ou en devenir, et en feront part lors d'une réunion de bilan intermédiaire avec



les enseignantes prévue en février. La reprise s'est effectuée début octobre au rythme de deux fois une heure trente par semaine, le lundi et le jeudi de 17 h 00 à 18 h 30. Afin d'être au plus près des enfants, cette aide est proposée dans deux sites différents, comme l'année passée : d'une part dans le local habituel situé dans le quartier des Mallefranches où les enfants proches de leur domicile retrouvent les intervenantes et peuvent rentrer chez eux en toute quiétude et, d'autre part, à la salle des associations située derrière la poste en centre ville. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de classe et accompagnés par les intervenantes pour une petite marche à pied avant de goûter et travailler. Vous désirez vous joindre à elles, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenu(e)s afin de parfaire cette organisation. Un téléphone pour vous renseigner, celui de la mairie.

BOURSE AUX JOUETS

L'association des parents d'élèves de l'école maternelle Louise Michel organisait le dimanche 17 novembre une bourse aux jouets et aux vêtements dans la grande salle « Ombre et lumière » du centre culturel Simone Signoret, mise à disposition par la municipalité.



Encore un très beau succès pour cette année : 105 tables occupées et des visiteurs nombreux pour redonner une nouvelle vie aux jouets, peluches et vêtements d'enfants. Les fonds ainsi récoltés seront utilisés pour répondre aux besoins scolaires. Cette année, les exposants avaient la possibilité de faire un don pour l'association « la Passerelle », à l'intention des enfants des familles en difficulté, et la « hotte » a été bien remplie.

SORTIE JEUNES



Dernièrement, une vingtaine de jeunes se sont rendus à Petit-Quevilly avec des élus de la commission municipale pour une animation Bubble foot. Repartis en deux groupes selon leur âge, tous ont pris une bonne partie de rigolade... Après la pause goûter, certains ont eu le courage de retourner faire un peu de futsal. En janvier, c'est un après-midi bowling et galettes qui sera organisé. Vous voulez nous rejoindre le groupe ? Laissez un message au 06 33 49 50 55 ou laissez vos coordonnées en mairie. Vous recevrez les infos nécessaires.



FESTIVITÉS DE NOËL

À chacun son spectacle, ses cadeaux, son goûter, son repas festif pour Noël ! Pour les enfants de la crèche, ce fut la présentation d'une saynète de marionnettes, imaginée et interprétée par l'équipe des éducatrices, une véritable énigme dans laquelle le chien Tomi a cherché qui lui avait fait un bisou pendant qu'il dormait. • Pour les enfants de l'école maternelle ce fut le spectacle « O douce, O salée » de la compagnie « Atelier 13 », un spectacle de chants en lien avec le projet de l'école autour de l'eau. • Pour les enfants de l'école élémentaire, ce fut

une journée festive où chaque enfant a pu venir habillé en rouge et blanc ou avec un accessoire faisant penser à Noël, avec un grand jeu le matin, « Escape game », très prisé des enfants, et un goûter l'après-midi. • Pour les tout-petits, grâce au Relais Intercommunal (RAMIPER), 130 enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ont assisté à un spectacle de la compagnie « Canchounette », à la découverte des cloches de Noël en passant par l'éléphant/trompette, le papillon/flûte traversière... Le père Noël, avec sa hotte pleine de cadeaux offerts dans chaque structure par la municipalité, a fait son apparition, attendu avec impatience par les petits. Un repas « spécial fêtes » a été servi au foyer des anciens et dans les restaurants scolaires et tous les enfants ont reçu en cadeau un petit sac de chocolats à l'occasion du goûter.

PROJETS DES ÉCOLES

À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pour cette année 2019-2020, c'est un ensemble de projets ambitieux qui a été mis en place avec toutes les classes grâce à une très bonne ambiance de travail.

• **Ouvrir plus largement l'école aux parents en les invitant à participer à la vie de l'école.** Des temps forts sont déjà prévus : jeux de société, « escape game » journée de Noël, ateliers cuisine, partage de compétences, projet journalistique de reportage en collaboration avec un parent d'élève photographe de presse.

• **Ouvrir l'école vers l'extérieur pour l'inscrire dans la vie de la commune.** En fonction des projets, les élèves seront amenés à côtoyer les différents acteurs de la ville : associations sportives, culturelles et de solidarité, commerçants, école de musique, les seniors... La rentrée en musique avec un concert et la découverte des instruments au centre d'activités Simone Signoret. Participation aux foulées de Bonsecours en avril 2020 ; participation au prix Renard'eau de littérature de jeunesse et au rallye Maths'n caux ; participation aux concerts des méridiennes ; participation à l'exposition départementale d'arts visuels. Le thème de travail est la musique. L'œuvre sera exposée en fin d'année à la Halle aux Toiles ; participation à l'exposition avec l'association d'astronomie ; parcours citoyens développement durable et solidarité (opération piles solidaires afin de soutenir le projet de l'électrification de l'école Zidok à Camopi en Guyane française, rédaction des courriers pour les élèves du Bénin transmis aux bénévoles de l'association) ; projets « maths en vie » avec la création de problèmes mathématiques à partir de photographies prises dans la commune ; école et cinéma (« chantons sous la pluie » et « le magicien d'OZ ») ; semaine des sciences.

• **Ouvrir l'école sur la citoyenneté.** Un nouveau projet répond pleinement aux objectifs du projet d'école : l'élection des délégués. Après une campagne électorale très intéressante, constructive, menée avec sérieux tant au niveau des candidats, assesseurs et électeurs, les élèves ont voté pour leurs délégués de

classe (2 titulaires et 2 suppléants) avec respect de la parité, dans l'isoloir et l'urne prêtés par la municipalité. Les délégués auront dans les prochains jours leur première réunion de travail, une prévue par mois. Ils seront conviés aux commissions de cantine. Le projet est de former des jeunes citoyens prêts à s'investir dans un futur conseil municipal de jeunes.



• **Dans l'école, de nombreux autres projets.** Projet « bicyclette à l'école » ; organisation et gestion d'ateliers sportifs par une classe pour une autre classe ; projet autour de l'alimentation en collaboration avec M. Macquet (cuisinier du restaurant scolaire) ; projet « graine de chercheur » ; « Silence on lit », chaque jour pendant un moment calme.

• **Avec l'école maternelle.** « Lire pour les autres » : les enfants de l'école primaire lisent des albums aux enfants de l'école maternelle ; création de livres collaboratifs (chaque classe élémentaire crée un morceau de l'histoire et les élèves de maternelle font les illustrations).

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Cette année, c'est le projet « classe d'eau » qui a été mis en place pour chaque classe avec une dotation de l'agence régionale de l'eau, avec prévision d'une semaine banalisée sur l'eau, des ballades sur Seine et des sorties avec des animateurs de l'association Cardere. Il y aura aussi une exposition avec l'association des bateliers et, grâce aux dons des parents d'élèves, très actifs et constructifs, l'installation d'une cabane à vélos.

MANIFESTATIONS DIVERSES

11

LOTO DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes de la commune remercie les 170 participants, l'entreprise Calle, la pharmacie de la Mivoie, la boulangerie Lily, Belle ô Naturel, Happy City, les sociétés Nollet, Ango publicité, Accord et Ames, Tradivins Boos et la municipalité qui ont permis la réussite de ce loto de Noël.



Commémoration du 11 novembre

PARIS-ROUEN À VÉLOCIPÈDE

Le 11 novembre dans l'après-midi, dans une ambiance musicale rappelant le Tour de France, c'est à un sprint royal qu'une foule importante a assisté rue François Mitterrand devant la mairie entre les 19 participants (dont Gérard Holtz) de la course rétrospective Paris-Rouen à vélocipède à l'occasion de son 150^e anniversaire et dont les organisateurs avaient programmé une halte à Amfreville. Après la remise du trophée au vainqueur (un anglais) et du bouquet de fleurs à la seule femme participant à l'épreuve, après le « show » musical de Bernard Holtz, tous les participants se sont regroupés, pour une photo souvenir, devant la mairie qui avait pris des airs de fête pour les

recevoir, grâce aux dessins des enfants de l'école Gérard Philipe dans le cadre des ateliers du midi et aux sculptures métalliques présentées par M. Vito Nobile. De l'avis même des vélocipédistes, ce fut un accueil inoubliable qu'ils ont rencontré dans notre commune.



ÉCHO DES QUAIS

Les promeneurs flânant sur les bords de Seine le 11 novembre dernier ont pu apercevoir de drôles de machines



devant la salle des sports Robert Talbot. Ces vélocipèdes, datant de la fin du XIX^e siècle, appartenaient aux participants de la course rétrospective Paris-Rouen qui faisaient une halte à Amfreville pour se restaurer et se changer avant de rejoindre le terme de leur périple.

« MI-VOIX MI-SCÈNE » À LA CONQUÊTE DES PLANCHES !

Depuis maintenant trois ans, l'atelier théâtre adulte municipal s'est constitué en troupe, sous forme associative soutenue par la mairie qui prend en charge la rémunération de son animateur et perçoit les cotisations.

Dénommée « Mi Voix Mi Scène », en allusion à son lieu natif et aux éléments clés de ce sixième art bien sûr, la troupe se voit ainsi dotée d'un budget alimenté par une petite subvention municipale (en 2019) ainsi que des entrées payantes lors des spectacles, permettant l'achat de quelques décors et accessoires ainsi que la rémunération complémentaire de l'animateur Laurent Beyer, metteur en scène – et parfois même régisseur lors de représentations à l'extérieur. Elle peut également ainsi se produire à l'extérieur d'Amfreville plus facilement.

Après les deux traditionnelles représentations d'Opéra Panique, d'après Alejandro Jodorowsky, au Centre culturel en mai dernier, les comédiens

ont remis le nez dans les textes et les malles à costumes dès la rentrée de l'atelier en septembre pour une troisième prestation à la salle des fêtes de Belbeuf samedi 7 décembre, chaleureusement accueillis par cette commune voisine et par un public différent.

Autres lieux, autre public, certaines scènes remaniées ou redistribuées selon les disponibilités, en bref, une nouvelle aventure, toujours avec le plaisir de se retrouver et s'amuser pour donner le meilleur au public !

Suivant cette lancée, « Mi-Voix Mi-Scène » retrouvera les planches, cette fois au Mesnil-Esnard, le 25 janvier dans le cadre du festival intercommunal de théâtre ; la

troupe a également postulé sur différents autres festivals, et travaille dès maintenant sur un nouveau spectacle qu'elle présentera les 13 et 14 juin 2020 au Centre culturel Simone Signoret. Pour suivre les actualités de la troupe, retrouvez Compagnie Mi-voix Mi-scène sur Facebook.



La CULTURE ! AUSSI !



UNE POLITIQUE CULTURELLE ENGAGÉE

C'est la commission Culture, composée d'élus, qui est chargée de définir la politique culturelle municipale appliquée à la programmation du Centre culturel et aux structures culturelles municipales (l'école de musique et de danse, la bibliothèque et les différents ateliers). Les objectifs, définis au début du mandat par la commission, sont d'encourager la vie culturelle, de faire en sorte d'étendre l'offre proposée aux différents publics, de « déclencher » la participation des citoyens, de favoriser les échanges et les projets à tous les niveaux (ateliers municipaux/associations/écoles), ainsi que le bénévolat. Depuis, de nombreux projets ont vu le jour associant les écoles, le Comité des fêtes, le Comité d'action culturelle. Les jeunes sont également particulièrement ciblés par la politique culturelle en leur proposant différentes initiations gratuites liées aux arts urbains par exemple. Enfin la commission culture s'est engagée l'an dernier en faveur de la COP21, en adoptant des comportements plus durables lors des événements culturels.

UNE PROGRAMMATION CULTURELLE DIVERSIFIÉE

Depuis 2014, le Comité d'action culturelle chargé de la programmation du centre Signoret a mené une politique de diversification et de dynamisation de l'action culturelle.

- **Diversification** par la création d'événements nouveaux, tels que les Journées d'autrefois, le Tremplin musical ; par la participation à des festivals intercommunaux tels que Rire en Seine, Spring, Chants d'Elles ; le tout en conservant les événements, salons,

expositions et la biennale, existant parfois depuis une trentaine d'années pour certains d'eux.

- **Dynamisation** par une meilleure communication avec le public, avec la création d'une page Facebook, un affichage efficace et des contacts réguliers avec les médias ; par un partenariat avec la ville de Belbeuf, afin de mutualiser les ressources et de proposer la Semaine culturelle ; par une politique de tarifs bas, voire même de gratuité pour bon nombre d'événements ; et enfin par le ciblage

de nouveaux publics peu habitués à fréquenter le Centre culturel.

DES ENSEIGNEMENTS VARIÉS

Notre commune peut se targuer de posséder : une école de musique et de danse qui existe depuis plusieurs décennies et regroupe une centaine d'élèves ; des ateliers de théâtre qui ont été étendus aux adolescents et aux enfants en plus des adultes ; un atelier d'arts plastiques pour adultes ; un atelier de chant. L'école de musique et de danse et les ateliers sont souvent impliqués dans les projets culturels pluridisciplinaires, tels que les Journées d'autrefois, la Semaine culturelle. Toutes ces structures sont gérées directement par la municipalité et dispensent leurs cours au sein du Centre culturel.



LA LECTURE, UNE VALEUR SÛRE À TOUT ÂGE

C'est bien connu, la lecture apporte de nombreux bienfaits aux enfants comme aux adultes. Elle stimule les sens, la capacité d'écoute, la curiosité, les interactions avec les autres, le développement du langage, la compréhension des récits, l'éveil à l'écrit, l'imagination, la connaissance de soi... La bibliothèque Guy de Maupassant propose plus de 7 500 documents, ainsi que des nouveautés mensuelles et des périodiques. Elle organise des heures du conte pour les enfants, accueille les classes de l'école maternelle, les enfants de la crèche et les bébés lecteurs. Elle propose aussi régulièrement différentes animations aux adhérents : expositions, spectacles pour enfants, comité de lecture, concours...

UN PATRIMOINE À VALORISER

Le musée du Patrimoine des écoles conserve le passé des écoles primaires d'Amfreville. Installé dans l'ancienne école des garçons, il a pour objectif la préservation et la valorisation du patrimoine des écoles : mobilier, matériel pédagogique, photos de classes, etc. Des animations y sont proposées régulièrement : expositions thématiques, visites commentées, dictées, ateliers d'écriture à la plume.



EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « L'EMPREINTE DU TEMPS »

L'exploration urbaine est le terrain de jeu favori des photographes Véronique Mollero et Serge Prioux : lieux désaffectés et abandonnés, lieux chargés d'histoire,



là où le temps s'est arrêté. Les photographes redonnent un aspect esthétique à ce monde en décrépitude et parviennent à faire surgir le romantisme et la noblesse d'une situation à l'éclat en apparence perdu. Ils cherchent à révéler l'âme et l'histoire de sites irrémédiablement abandonnés pour comprendre le poids de mémoire que ce patrimoine véhicule : mémoire d'une activité humaine de labeur et de solidarité, et transmission d'un héritage industriel. Lieux figés, où la nature a repris ses droits, créant des images saisissantes et insolites.

4 au 12 janvier – Centre culturel, Hall d'entrée – Heures d'ouverture du centre en semaine et de 14 h à 18 h les samedis et dimanches

CAFÉ DÉBAT « L'URBEX OU LA PHOTOGRAPHIE DES LIEUX ABANDONNÉS »

En parallèle de leur exposition photo, Véronique Mollero et Serge Prioux animeront un café débat, pour vous faire partager leur expérience de la découverte et de la photographie urbex. Ils vous expliqueront comment ils ont identifiés ces lieux, comment ils sont parvenus à y accéder sans danger, les techniques pour prendre des photos et créer le rendu si particulier aux photos d'urbex. Ils vous feront part de leurs déboires, de leurs moments inoubliables, et vous feront partager leur passion tout en répondant à vos questions.

Vendredi 10 janvier à 20 h 30 – Centre culturel – Entrée libre (un café sera servi aux participants)

VOS RENDEZ-VOUS CULTURELS JUSQU'AU PRINTEMPS

4 au 12 janvier • Exposition photo « L'empreinte du temps » de Véronique Mollero et Serge Prioux. Centre culturel, Hall d'entrée

10 janvier à 20 h 30 • Café débat L'urbex ou la photographie des lieux abandonnés. Centre culturel, entrée libre

26 janvier de 9 h à 17 h 30 • Salon Fèves et toutes collections Centre culturel. Entrée 1,50 €

Du 31 janvier au 6 février • Exposition de peinture L'Atelier de peinture du centre culturel, Hall d'entrée

9 février à 10 h 30 • Heure Musicale du dimanche. Centre culturel, entrée libre

6 au 15 mars • Semaine culturelle en partenariat avec Belbeuf (voir en p. 16)

14 au 21 mars • Biennale de peinture et de sculpture Centre culturel, entrée libre

31 mars • Festival SPRING Cie Cirquons Flex et son spectacle « Appuie toi sur moi ». Centre culturel, entrée libre

SEMAINE CULTURELLE EN PARTENARIAT AVEC BELBEUF DU 6 AU 15 MARS

Après un essai pleinement réussi en 2019, les élus d'Amfreville et de Belbeuf ont décidé de reconduire le projet de semaine culturelle en 2020, afin de proposer un large programme culturel commun du 6 au 15 mars. Dans les deux villes géographiquement proches, se dérouleront quasiment chaque jour des événements, tels que : expositions de peinture et de sculpture, théâtre, cinéma, concerts, spectacles pour les petits, spectacle musical et poétique. Les manifestations au nombre de dix et presque toutes gratuites pour permettre l'accès au plus grand nombre, s'alterneront de telle sorte que les habitants des deux villes puissent assister à toutes sans avoir à faire des choix douloureux. Rendez-vous en dernière page pour connaître les manifestations programmées. Plus d'informations sur www.amfreville-la-mivoie.fr et www.belbeuf.fr

SALON FÈVES ET TOUTES COLLECTIONS

Une première à cette 34^e édition du Salon des fèves et toutes collections, un stand de voitures miniatures long de six mètres, à découvrir ! Le salon reste une bonne opportunité pour commencer ou enrichir une collection et découvrir des pièces convoitées, grâce aux divers exposants présents sur le site (fèves, cartes postales anciennes, voitures miniatures, timbres, pin's, livres, vieux papiers, BD, monnaies, porteclés, capsules de champagne, objets d'écriture, porcelaines, boutons anciens, parfums, objets militaires etc.).

Dimanche 26 janvier de 9 h à 17 h 30 au Centre culturel. Entrée visiteurs : 1,50 € (gratuit pour les -16 ans) Buvette et petite restauration (crêpes, sandwiches) sur place.

EXPOSITION DE L'ATELIER DE PEINTURE DU CENTRE CULTUREL

C'est une première, l'atelier de peinture du centre culturel, animé par Anne-Michelle Perez, va exposer ses travaux dans le hall du centre culturel, du 31 janvier au 6 février. Les œuvres seront visibles en semaine aux heures d'ouverture du Centre et les samedi et dimanche après-midi de 14 h à 18 h. L'atelier est maintenant présent sur facebook : L'Atelier d'Arts du CAC.

31 janvier au 6 février - Centre culturel – Hall d'entrée – Heures d'ouverture du Centre en semaine et de 14 h à 18 h le week-end

À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les gagnants du concours du livre voyageur mis en place l'été dernier sont :

- 1^{er} prix :** Charly et Solène Milleret Soyer (photo du Jardin des plantes)
- 2^e prix :** Muriel Guillou
- 3^e prix :** Sandrine Bignon.

Le mardi 3 décembre, un petit groupe a partagé un moment d'échange convivial dans la bibliothèque autour de ses coups de cœur et autour d'un verre. « Changer l'eau des fleurs », le roman de Valérie Perrin a fait l'unanimité parmi les nombreuses personnes présentes. De même que les « Victorieuses » de Laetitia Colombani et « De pierre et d'os » de Bérengère Cournut, un hymne à la vie sur fond de banquise.

Congés : Pendant les vacances de février, la bibliothèque sera ouverte les mardis et les mercredis aux horaires habituels (fermeture les jeudis). Elle sera fermée du 5 au 13 mars inclus.

Heure du conte pour les petits : le mercredi 11 mars à 15 h.



VIE ASSOCIATIVE

14

LE CLUB CLRA S'EST RÉGALÉ À LA FOIRE

Une cinquantaine d'adhérents du Club de Loisirs des Retraités Amfrevillais ont partagé un repas dans une ambiance très chaleureuse chez Tante Francine, à la Foire Saint Romain le mardi 5 novembre.

L'assemblée générale a eu lieu le 14 novembre. L'ensemble des membres du Bureau ont été réélus et reconduits dans leur fonction à la majorité absolue.



TENNIS DE TABLE

Cette année, le club a un nouvel entraîneur diplômé qui a fait ses preuves avec des titres de champions et des participations aux championnats de France individuels en tant qu'entraîneur. Avec cette arrivée ainsi que celle de nombreux enfants, le club aligne trois équipes lors des journées de championnat « jeunes » et espère pouvoir inscrire une 3^e équipe pour le championnat départemental « seniors » pour la seconde phase qui débutera en février 2020. Le tennis de table est un sport qui se pratique sans limite d'âge. Le plus jeune licencié a 8 ans et le plus ancien en a 87. C'est un sport qui permet une activité physique adaptée à tout âge car chacun peut pratiquer à son rythme. Toute personne qui souhaiterait découvrir le tennis de table ou reprendre après plusieurs années d'arrêt peut passer à la salle Robert Talbot le jeudi entre 17 h et 20 h 30 pour rencontrer Garry, l'entraîneur. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de Stéphane au 06 09 26 71 92.



LES ANCIENS TRAVAILLEURS AU PUY DU FOU



Un petit retour sur les 12, 13 et 14 septembre 2019 avec la sortie de deux jours pour 48 adhérents de l'Amicale des Anciens Travailleurs au Puy du Fou, en Vendée et un repas-croisière au fil de l'Erdre, l'une des plus belles rivières de France, dans la Loire-Atlantique.

LA VIE DU MUSÉE

ÉPREUVES DE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Le 12 octobre, deux problèmes d'arithmétique avaient été ajoutés à l'épreuve de dictée, ce qui a découragé certains candidats !!! Les courageux élèves présents ont planché dans une ambiance très sérieuse et les résultats ont été excellents en orthographe et très honorables en calcul (malgré l'écriture à la plume et à l'encre et l'absence de calculatrice) ! Un grand bravo à tous ceux qui ont joué le jeu et en particulier à Daniel Farin, notre fidèle candidat qui encore une fois a obtenu la note de 20 sur 20 en calcul !

CONFÉRENCE-DÉBAT AVEC L'ÉCRIVAIN CHRISTOPHE WARGNY

La salle de classe du musée était bien remplie ce dimanche 17 novembre pour écouter Christophe Wargny présenter à l'aide de projections de photos, l'expérience de pédagogie Freinet réalisée par son père dans l'école de Valmont après la dernière guerre. Le cahier-journal des enfants relate certaines



activités scolaires inimaginables aujourd'hui (venir à pied à l'école, vider des lapins pour étudier l'appareil digestif et... pour les cuisiner à la cantine, couper du bois à la hache pour chauffer la classe, mesurer les dimensions des champs du village au moyen de la chaîne d'arpenteur, venir à l'école le dimanche pour vérifier le pluviomètre...), sans oublier la correspondance scolaire et le voyage de fin d'année entièrement géré par les élèves. Une autre école, une autre époque, beaucoup d'anecdotes, de l'humour, mais aussi beaucoup de questions à se poser. Un vrai moment d'émotion et de nostalgie. Les deux ouvrages de Christophe Wargny « Des Éléves Normands racontent leur école » et « La Carte, la Crème et les Hannetons » sont en vente au musée.

ASMA GYMNASTIQUE

L'ASMA Gym vous accueille les lundis et jeudis de 18 h à 19 h et le lundi 17 h à 18 h à la salle Robert Talbot. Après un échauffement en musique de type fitness, Cédric propose plusieurs types d'exercices cardio, step, abdos, fessiers, fitball, circuit training et bien d'autres styles avec différents

matériels. Le cours du lundi de 17 h à 18 h est un cours de gymnastique douce. Les autres cours sont plus dynamiques et finissent généralement par un Tabata puis du stretching pour récupérer. C'est avec plaisir que vous serez accueillies pour une séance d'essai.

SPORTS DE COMBAT

L'Association amfrevillaise de Sports de Combat continue l'année avec vitalité ! Véronique Legras, 25 fois championne de France, 2 fois championne d'Europe et 6 fois vice-championne du monde de full contact vous propose de découvrir Engine Full ! (les techniques de full contact en musique sans opposition, avec du renforcement musculaire, circuit training avec possibilité en plus pour ceux qui le souhaitent de coaching personnalisé en nutrition, surtout pendant et après les fêtes !). Tout ça dans une ambiance chaleureuse, souriante et conviviale ! Inscription possible toute l'année !

Pour tous renseignements contactez : Véronique Legras au 06.65.51.62.75. Site quomodo de la ville d'Amfreville la Mivoie. Facebook : AASC.Energie Full Vitalité et Ambiance.



RAMASSAGE DES DÉCHETS

Déchets ménagers : Tous les vendredis sauf le 4 janvier remplacé par le samedi 5 janvier.

Déchets recyclables : Les vendredis 10 et 24 janvier, 7 et 21 février, 6 et 20 mars.

Déchets verts : Reprise des ramassages hebdomadaires tous les mardis à partir du 10 mars.

Sapins de Noël : Vous pouvez les déposer lors du ramassage du mardi 14 janvier. Au cas où sa taille dépasserait deux mètres, il est nécessaire de la couper. Vous pouvez également aller le déposer dans une déchetterie de secteur.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire. L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'État...). Dès leur 16^e anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les Français, filles et garçons, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile. Se présenter avec le livret de famille des parents, la carte d'identité, un justificatif de domicile et de 2^e nationalité éventuelle. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est possible de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans après cette date, déménagement, acquisition de la nationalité française...). Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans qui se sont fait recenser. Cette inscription peut se faire en mairie avec un justificatif d'identité et de domicile ou en ligne à partir du site : www.service-public.fr

ALERTE ÉVÉNEMENT

Suite à l'accident industriel qui a touché l'entreprise Lubrizol (et pour lequel, rappelons-le, la commune d'Amfreville n'a été aucunement impactée), et face au « cafouillage » de la communication préfectorale qui a suivi, les élus ont décidé de mettre à disposition des administrés une procédure municipale de télé-alerte par SMS ou par message vocal. Ce dispositif permettra d'avertir toutes les personnes qui auront fait le choix d'y adhérer de toute alerte industrielle, météorologique ou autre et de donner les premières consignes à suivre. L'adhésion est totalement gratuite pour tous les administrés, la base de données constituée restant la propriété de la commune qui ne pourra, en aucun cas, la divulguer, la céder ou la

commercialiser. Ce système pourrait permettre aussi à la commune de communiquer éventuellement sur d'autres événements importants (travaux, manifestations diverses...).

Pour s'inscrire à ce dispositif, il faut appeler le **02 55 56 76 00** (tarification banalisée).

Il est évident que seules les personnes inscrites pourront recevoir les informations données. C'est pourquoi la municipalité réfléchit actuellement à l'installation d'un système d'alerte complémentaire par sirène qui ne permettrait pas cependant de donner des informations et des consignes sur les événements en cours.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

À partir du 15 janvier prochain, la mairie sera ouverte, en dehors des heures habituelles, tous les mercredis après-midi de 13 h 30 à 17 h.

Rappel des horaires :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi)

CONSEILS DE PRÉVENTION

À l'initiative de la police nationale et de la gendarmerie, une plaquette est disponible à l'accueil en mairie pour adopter les bons réflexes à avoir contre les cambriolages et les vols liés aux véhicules.

LE COMITÉ DES FÊTES PROPOSE

LE FESTIVAL DES ENFANTS COSTUMES

Le dimanche 16 février 2020 à 15 h. Le spectacle sera suivi d'un goûter offert à tous les enfants costumés

DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT

Depuis mars 2017, les demandes et la délivrance de titres réglementaires tels que cartes d'identité et passeports s'effectue auprès des seules communes équipées de dispositifs de recueil, les usagers pouvant faire leurs demandes dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français. Aucune commune du plateau Est n'étant équipée, les Amfrevillais doivent se rendre actuellement à Rouen ou dans quelques grandes villes de l'agglomération, avec

souvent des délais d'attente très longs pour obtenir ces documents.

C'est pourquoi M. le Maire de Mesnil-Esnard, sollicité par tous ses collègues de l'Amicale des Maires, a demandé et obtenu de M. le Préfet de pouvoir disposer d'un tel dispositif dans sa commune, chef-lieu de canton. Celui-ci sera opérationnel prochainement. Une convention passée avec les quatorze autres communes concernées (dont Amfreville) définit les modalités de

financement de ce dispositif ainsi que celles de l'accueil des usagers résidant sur le territoire des communes signataires pour lesquels les créneaux de rendez-vous des mercredis et des samedis matins seront attribués prioritairement. La participation aux frais de personnel nécessaire pour effectuer cette mission de service public, calculée au prorata de la population locale, représentera une dépense annuelle d'environ 2 000 € pour notre commune.

Semaine culturelle - 6 au 15 mars

Au programme dans les deux villes

Amfreville

Belbeuf

Concert

7



Django's Club

Concert

14



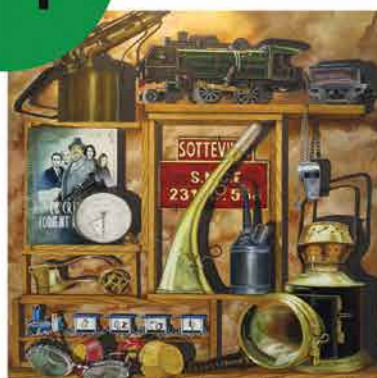
The Beatles' Artifact

Biennale 14-22



Invité Denis Hernandez

Exposition 6-8



Invité Gérard Hauduc

Cinéma

9



**CHACUN
POUR TOUS**

Chacun pour tous de V. Lebasque

Poésie

13

*PRINTEMPS
DES
POÈTES*

Cabaret poétique et musical



Programme complet en pages intérieures et sur www.amfreville-la-mivoie.fr et www.belbeuf.fr